



Aillon le Jeune, le 28 février 2025

## CONVOCATION AU CONSEIL MUNICIPAL

Madame, Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir assister à la réunion publique du Conseil Municipal qui se tiendra en Mairie d'Aillon le Jeune le :

**Mardi 4 mars à 20 heures**  
(Salle du Conseil Municipal)

L'ordre du jour de la réunion comprendra les questions suivantes :

- Approbation du PV de la séance du 4 février 2025

Projets de délibérations :

1. Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2024 : Budget Commune et Budgets annexes : Station-service /Lotissement La Bade
2. Affectations des résultats Budget Commune et Budgets annexes : Station-service /Lotissement La Bade
3. Subvention 2025 : associations
4. Vote du Budget Primitif 2025 : Budget Commune Budget Commune et Budgets annexes : Station-service/Lotissement La Bade
5. Convention de servitudes ENEDIS lotissement de la bade.

Questions diverses :

Dans l'attente de se rencontrer,  
Recevez, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

**Pour le Maire empêché,  
Le 1<sup>er</sup> adjoint,**

**Pascal GINOLLIN**



Article L2121-11

Création Loi 96-142 1996-02-21 jorf 24 février 1996

Dans les communes de moins de 3 500 habitants, la convocation est adressée trois jours francs au moins avant celui de la réunion.

En cas d'urgence, le délai peut être abrégé par le maire, sans pouvoir être toutefois inférieur à un jour franc. Le maire en rend compte dès l'ouverture de la séance au conseil municipal qui se prononce sur l'urgence et peut décider le renvoi de la discussion, pour tout ou partie, à l'ordre du jour d'une séance ultérieure.

**Pouvoir :**

Je soussigné(e).....  
membre du conseil municipal  
donne pouvoir à .....  
Pour participer aux votes et prendre en mon nom toutes décisions lors de l'assemblée du Conseil Municipal  
qui aura lieu à la Salle du conseil municipal, le .....  
Fait à ..... ,  
Le .....

**Signature :**



Pascal CHOLLIN

*[Signature]*

Le 1<sup>er</sup> adjoint

Pour le Maire empêché